



Contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies

Note du Directeur général

1. A sa cent neuvième session, le Conseil exécutif a adopté la résolution EB109.3 dans laquelle il recommandait à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur la contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Pour aider l'Assemblée de la Santé dans son examen, la présente note donne un aperçu des travaux en cours dans ce domaine.

2. Depuis qu'ils ont été adoptés par les chefs d'Etat en septembre 2000, les objectifs énoncés dans la Déclaration n'ont fait que gagner en importance. Ils concernent plusieurs domaines : paix, sécurité et désarmement ; développement et élimination de la pauvreté ; protection de l'environnement commun ; droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance ; protection des groupes vulnérables ; enfin, moyens de répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique. C'est aux Etats Membres qu'incombe en premier lieu la responsabilité de leur réalisation. Le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods ainsi que d'autres organisations internationales ont pour leur part commencé à inscrire ces objectifs dans leurs plans et leurs activités de coopération avec les pays.

3. Les objectifs énoncés dans la Déclaration en matière de développement et d'élimination de la pauvreté s'inspiraient des travaux des conférences internationales organisées depuis dix ans et ont trouvé un écho dans les efforts déployés récemment par les Etats pour arriver à un consensus planétaire sur les grandes tâches du développement. Une définition plus précise de ces objectifs a été soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-sixième session (2001), qui les a regroupés en huit « objectifs de développement pour le Millénaire » (voir annexe). Trois d'entre eux ont directement à voir avec la santé, et tous les autres comportent une dimension santé.

4. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies fera chaque année rapport sur le degré de réalisation de certains objectifs à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'idée étant de les examiner tous au bout d'un certain temps. Cette année, il fera rapport sur le traitement et la prévention des maladies, de même que sur la prévention des conflits armés. Dans cette perspective, le Conseil de Coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS),¹ placé sous l'autorité du Secrétaire général,

¹ Auparavant CAC.

a examiné un rapport du Directeur général de l’OMS sur la première de ces deux questions lors de la session qu’il a tenue à Rome à la mi-avril 2002. Parmi les thèmes examinés figuraient la situation actuelle quant aux objectifs ayant directement trait à la santé, l’analyse et le chiffrage des coûts des propositions de la Commission Macroéconomie et Santé dans l’optique de la réalisation des objectifs,¹ ainsi que les travaux destinés à coordonner les approches suivies par le système des Nations Unies pour collaborer avec les pays en vue desdits objectifs.

5. Le CCS a d’autre part examiné les plans dressés par le PNUD en vue de définir pour l’ensemble du système des Nations Unies une stratégie destinée à contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Entre autres sujets examinés figuraient un projet (semblable à certains égards à celui de la Commission Macroéconomie et Santé) visant à appliquer les connaissances mondiales à l’analyse et à la diffusion de stratégies qui permettront d’atteindre dans les pays les objectifs de développement pour le Millénaire, une initiative tant au niveau mondial que dans les pays pour fixer des indicateurs et suivre les progrès accomplis, ainsi qu’une campagne publique pour mener une action de sensibilisation, diffuser l’information et constituer de nouvelles coalitions qui soient en mesure d’agir concrètement.

6. A l’OMS, les objectifs de développement pour le Millénaire ont été pris en compte dans les travaux en cours de même que pour la définition des objectifs de l’Organisation dans le budget programme stratégique pour 2004-2005. L’harmonisation est déjà quasi totale au niveau des objectifs ayant directement trait à la santé, car les pays se sont inspirés des travaux existants pour rédiger la Déclaration du Millénaire. De plus, comme cela est souligné dans le projet de résolution soumis à l’Assemblée de la Santé, les travaux dans des domaines qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la Déclaration, par exemple la santé génésique, contribueront à la réalisation des objectifs.

MESURES A PRENDRE PAR L’ASSEMBLEE DE LA SANTE

7. L’Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution contenu dans la résolution EB109.R3.

¹ Voir document A55/5.

ANNEXE

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LE MILLENAIRE**

1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. • Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.
2	Assurer l'éducation primaire pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
4	Réduire la mortalité infantile	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
5	Améliorer la santé maternelle	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.
6	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle. • Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.
7	Assurer un environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. • Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. • Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international. • S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur

		volonté de lutter contre la pauvreté.
--	--	---------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement.• Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.• En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.• En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.• En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.
--	---

= = =